

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 885

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 41 :

« Les représentants de l'État dans les départements constatent la composition... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.